

PROGRAMME

Séminaire « Politiques de l'emploi – Interactions de l'économie et du juridique »

« Les évolutions récentes du modèle de négociation collective en France sont-elles facteurs d'amélioration du dialogue social et des performances économiques ? »

Mardi 7 octobre 2014 de 9h45 à 12h45

Depuis les lois Auroux (obligation de négocier chaque année sur les salaires effectifs, la durée du travail et l'organisation du temps de travail), le droit de la négociation collective a connu de profonds changements en France. Ainsi, la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a introduit des avancées majeures en particulier pour la gestion de l'emploi par les firmes (accords – ordinaires – de mobilité interne, accords – majoritaires – de maintien de l'emploi) et la gestion des licenciements collectifs. Récemment, la loi du 5 mars 2014 a défini la représentativité patronale et introduit une négociation unique de qualité de vie au travail.

Ces souplesses de gestion offertes par le code du travail sont-elles susceptibles d'améliorer le dialogue social et les performances économiques des entreprises françaises ? Quel regard portent les économistes, les employeurs et les DRH sur ces instruments ? Ces avancées législatives successives répondent-elles aux attentes des acteurs de la négociation collective ? Se saisissent-ils de ces outils (accords dérogatoires, de compétitivité, AMI, AME, etc.) et sinon, pourquoi ?

Ce séminaire sera également l'occasion de mettre en perspective le modèle français avec les expériences de pays où des évolutions fortes de nature analogue dans une période récente ont été opérées (Allemagne, Espagne, Italie...).

- 9h30 Accueil des participants
- 9h45 **Introduction**
Jean-Luc TAVERNIER, Co-président du séminaire, Directeur général de l'Insee
- 9h55 **1982-2014 : la boucle (juridique) est bouclée**
Jean-Emmanuel RAY, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne et à Sciences Po Paris
- 10h25 **L'emploi au cœur de la négociation d'entreprise**
Jacques FREYSSINET, Économiste, Crest-Ensaë, université de Nantes
- 10h55 **Retour d'expériences**
Philippe VIVIEN, Directeur général d'Alixio
- 11h25 Échanges avec la salle
- 12h35 **Clôture des débats**
Jacques BARTHÉLÉMY, Co-président du séminaire, Fondateur et avocat associé du cabinet Barthélémy

Le séminaire se déroule selon la règle de Chatham House, selon laquelle « les participants peuvent librement utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'appartenance du ou des intervenants, ni de tout autre participant, ne peuvent être révélées ».

